

## Les crédits écoénergétiques à leur plus haut niveau historique en Belgique

Une croissance de 45% des crédits à la consommation à but de rénovation énergétique notée au premier trimestre 2023

Bruxelles, 11 mai 2023

**L'Union Professionnelle du Crédit (UPC), représentant 95% du marché du crédit à la consommation, a analysé les tendances du crédit à la consommation en Belgique pour le premier trimestre 2023. Au total, 185 400 crédits ont été accordés au cours des trois premiers mois de 2023, soit une augmentation de presque 13% par rapport à la même période de l'année précédente. L'observation la plus frappante se trouve dans la catégorie des crédits écoénergétiques, qui a connu une augmentation de plus de 45% par rapport au premier trimestre de l'année dernière.**

Les crédits écoénergétiques sont des crédits à la consommation utilisés pour financer des investissements « verts » tels que les pompes à chaleur, les panneaux solaires, les bornes de recharge pour véhicules électriques, l'isolation... Le nombre de crédits écoénergétiques accordés au premier trimestre 2023 a doublé dans les deux dernières années, et a plus que triplé depuis 2018 - passant de 4 400 prêts à 15 400. Le montant total prêté pour les rénovations énergétiques a atteint un record historique de €261,5 millions au premier trimestre 2023 - soulignant l'engagement plus important des ménages belges pour l'écologie et reflétant les nouvelles réglementations en matière de performance énergétique.

***"Les crédits écoénergétiques sont de loin la catégorie de crédit à la croissance la plus forte en Belgique" commente Bart Vervenne, Président de l'UPC. "Nous prévoyons que la tendance du premier trimestre se poursuivra tout au long de l'année, faisant de 2023 une année record pour crédit écoénergétique."***

Les raisons de l'augmentation des crédits écoénergétiques sont multiples. Les règles se durcissent et la crise énergétique a rendu les Belges très conscients de la performance énergétique de leurs maisons. Les fournisseurs de crédit jouent leur rôle en proposant des prêts verts à des taux avantageux. Pour atteindre les ambitions de la Belgique, on devra augmenter encore davantage le montant des investissements renouvelables, il est donc important de disposer d'un cadre juridique solide et cohérent.

### Forte reprise post-Covid sur le marché du crédit à la consommation

Outre le montant record de crédits écoénergétiques accordés au premier trimestre 2023, d'autres catégories de crédits à la consommation ont également gagné en popularité au cours des trois premiers mois de l'année. Les crédits rénovation classiques ont augmenté de plus de 4% (atteignant 12 600). Les crédits pour l'électroménager (permettant de remplacer des appareils plus anciens et énergivores) ont également connu une croissance, avec une augmentation totale de plus de 14% (pour un total de 43 300 prêts). Après une baisse en 2021 suite à la pandémie de Covid-19, les crédits accordés pour les nouvelles voitures ont augmenté d'environ 6,5% (pour atteindre 31 100). Les crédits pour les véhicules d'occasion ont augmenté de 19,5% (pour atteindre 33 000). Pour la première fois, le nombre de prêts

accordés pour des voitures d'occasion au premier trimestre est supérieur à celui des prêts pour des voitures neuves. Cependant, le montant total accordé pour les voitures neuves (€695 millions) reste supérieur au montant accordé pour les véhicules d'occasion (€542 millions).

Contrairement aux améliorations récentes, le nombre total de crédits accordés au premier trimestre reste nettement inférieur à celui de 2018. Après une forte baisse en 2020 et 2021, le crédit à la consommation a fait preuve d'une grande résilience. Comparativement à 5 ans auparavant, le nombre de prêts de rénovation classiques accordés a augmenté de plus de 40% et le nombre de prêts verts de plus de 250%. Cela fait de la rénovation la seule catégorie de prêt qui s'est bien rétablie de la crise du Covid et a atteint des montants prêtés supérieurs à ceux prêtés au premier trimestre 2019.

Nombre de crédits à la consommation à tempérament octroyés (premier trimestre)								
	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
	31.100	29.200	43.700	50.000	62.800	69.000	62.400	59.000
	33.000	27.600	30.400	28.400	30.200	30.200	27.600	26.600
	12.600	12.100	9.600	8.400	8.800	8.900	10.900	10.100
	15.400	10.600	7.600	6.700	7.300	4.400	4.100	2.900
	43.300	37.900	43.500	48.100	56.100	58.100	62.100	53.600
Autres	50.000	46.700	38.600	46.300	50.900	49.100	46.200	43.500
<b>Total</b>	<b>185.400</b>	<b>164.100</b>	<b>173.400</b>	<b>187.900</b>	<b>216.100</b>	<b>219.700</b>	<b>213.300</b>	<b>195.700</b>

-  = véhicules neufs
-  = véhicules d'occasion
-  = Immo (= surtout rénovation)
-  = investissements visant des économies d'énergie
-  = autres achats (électroménager, meubles,...)

Autres = prêts à tempérament sans but spécifique

## Pour plus d'informations

Consultez notre rapport annuel sur notre site web: <https://www.upc-bvk.be/fr/press/annual-reports>

Pour plus d'informations sur ce sujet, vous pouvez contacter le service de presse (02 507 68 31 – [press@febelfin.be](mailto:press@febelfin.be)).